

Que le gouvernement songe alors à ce qui se passe dans des conditions de publicité très difficiles lorsque des contraintes de temps aggravées d'un léger retard obligent un candidat à n'établir le contact d'aucune autre façon que par les médias quand il est impossible de le faire en personne comme j'en ai l'habitude. Si on enlève 15 jours au candidat de Carleton-Charlotte, quel qu'il soit, c'est autant de localités qu'il ne pourra visiter.

Il est cocasse de songer que dans les circonscriptions urbaines il faut soigner sa publicité et recourir pour ce faire aux journaux. Dans les circonscriptions rurales, les journaux tant locaux que nationaux ne feront de cas que des ténors politiques lorsqu'ils prennent la parole à la Chambre. S'ils représentent une grande ville, par exemple Saint-Jean, Halifax ou Toronto, ils obtiennent de la publicité. Le candidat d'une circonscription rurale n'obtiendra pas de cadeaux dans les milieux de la presse, imprimée ou électronique. Il est donc défavorisé lorsqu'il veut se faire connaître. Si l'on veut écarter la campagne électorale, ce sont des faits qu'il faut prendre en considération.

Je pense avoir respecté au moins une partie de vos exigences en ce qui concerne l'étude de ce bill et l'entente conclue à cet égard. Je n'ai pas adopté un point de vue partisan et je n'en ai pas non plus l'intention, mais je demande à quiconque présidera ce comité ou participera à ses travaux de réfléchir à certaines des remarques que j'ai faites à titre de député rural qui connaît assez bien les problèmes que représente le fait de mener une campagne électorale en vertu de la loi actuelle et qui aurait beaucoup à souffrir des contraintes supplémentaires imposées par la nouvelle loi. C'est, je crois, ce que veulent les gens et je suis donc prêt à me plier à cette volonté mais en le faisant j'espère que lors de l'étude de ce bill la Chambre accordera une considération supplémentaire aux exigences que pose une campagne en milieu rural et à la nouvelle durée qu'on veut lui donner.

Comment parcourir tout Peace River, en Alberta, ou tout Prince George-Peace River, en Colombie-Britannique, ou encore certaines parties septentrionales du Québec dans ce laps de temps? Y a-t-il un moyen de permettre aux candidats de se déplacer plus rapidement dans leur circonscription? Vous pouvez le faire plus rapidement par avion que je ne le peux en automobile et c'est pourtant là le seul mode de transport que mes moyens me permettent, compte tenu du système en vigueur. On devrait donc autoriser une allocation de dépenses supplémentaires dans les circonscriptions rurales pour les dépenses d'avion rendues nécessaires par les limites de temps que nous allons imposer. Quelle est donc la réponse? Avant de prendre une décision définitive au sujet du bill, étudions donc cette question en profondeur.

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby): Monsieur l'Orateur, j'ai quelques observations préliminaires à saveur partisane à faire, mais elles se rapportent au bill à l'étude.

Des voix: Oh, oh!

M. Cook: A mon avis, ce bill offre beaucoup trop peu et arrive beaucoup trop tôt. Je crois que ce bill ne devrait

absolument pas nous être présenté. Le Parlement perd son temps en l'étudiant à ce moment-ci.

Le discours du trône disait ceci:

Vous serez invités à mettre sur pied un comité parlementaire chargé d'étudier le système électoral, afin d'assurer à nos institutions parlementaires un maximum de représentativité et de responsabilité, et de renforcer la confiance des Canadiens dans leur système de gouvernement.

Le premier ministre (M. Trudeau) a dit l'autre soir à Winnipeg:

Nous avons annoncé qu'un nouveau comité parlementaire va être chargé de faire une étude et de présenter des recommandations sur les moyens qui permettraient au Sénat et à la Chambre des communes de mieux exprimer les priorités et les intérêts régionaux en même temps que la volonté nationale.

Alors, pour l'amour du ciel, puisque le gouvernement prévoit bouleverser de fond en comble la loi électorale, changer les règles du jeu, comme le prouvent les déclarations du premier ministre, pourquoi présenter à ce moment-ci à la Chambre ce petit bill insignifiant et nous demander de le rafistoler...

Une voix: C'est votre bill.

M. Cook: Oui, mais nous n'avons pas prévu d'avoir tout le reste.

Une voix: Nous n'avons pas préconisé la représentation proportionnelle; c'était votre idée.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre.

Une voix: Pourquoi n'écoutez-vous pas?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre.

M. Cook: Ce que je dis, c'est qu'il est ridicule de nous demander de donner un petit coup de canif quand le gouvernement prévoit détruire l'édifice tout entier; nous ne devrions même pas en parler. Cependant, le bill nous est présenté, et il faut quand même faire quelques observations pertinentes à propos de ce projet de loi mineur.

● (1500)

Je peux être un peu moins sectaire maintenant. Pour le moment, la campagne électorale fédérale dure de 59 à 60 jours. La durée de la campagne a changé dans toutes les provinces. A Terre-Neuve, elle dure 21 jours, à l'Île-du-Prince-Édouard, 26 jours, au Nouveau-Brunswick, 36 jours, au Québec, 32 jours, en Ontario, 37 jours, au Manitoba, 35 jours, en Saskatchewan, 28 jours, en Alberta, 29 jours, en Colombie-Britannique, 38 jours.

En réalité, aux élections de 1980, le décret de convocation des électeurs a été promulgué le 13 décembre. La campagne électorale, surtout dans les circonscriptions urbaines, n'a pas démarré avant le début du mois de janvier, c'est-à-dire après la rentrée des classes. Je ne crois pas que beaucoup de députés aient fait du porte-à-porte à la période de Noël pour solliciter les suffrages. Ceux qui l'ont fait n'ont peut-être pas été élus.

La durée de la période électorale ne représente qu'un petit aspect de la réforme électorale. On n'aurait pas dû nous soumettre ce projet de loi maintenant; on aurait dû remettre son étude à plus tard. Dans environ trois mois, c'est-à-dire au mois de septembre, le directeur général des élections présentera son rapport et il préconisera certains changements.